

REGLEMENT COMPETITION

APPEL À FILMS 2023

6ème édition du NOUVEAUX REGARDS FILM FESTIVAL > du 29 mars au 02 avril 2023

Date limite d'inscription

09 janvier 2023

1 - ORGANISATION

Organisé par l'Association Cinémas d'Ici et d'Ailleurs, le Nouveaux Regards Film Festival se définit par la volonté de continuer de révéler des films rares et inédits, et de proposer des moments d'échanges et de réflexion grâce à une programmation éclectique, dynamique et riche. Le jeune cinéma caribéen créatif et novateur est au cœur des priorités du festival en invitant de jeunes réalisateurs à venir présenter leurs films.

Le Festival s'attache ainsi à créer l'opportunité de rencontres entre publics et cinéastes, mais aussi professionnels du cinéma. En résumé c'est une invitation des spectateurs à la curiosité et à la rencontre.

La manifestation s'adresse à un large public, de tous horizons, à la fois cinéophile et novice, professionnel ou amateur, puriste partisan de la pellicule, ou féru de nouvelles technologies.

2- DATES ET LIEUX DU FESTIVAL

La 5e édition du Nouveaux Regards Film Festival se déroulera du 29 mars au 02 avril 2023 en Guadeloupe.

Si les conditions ne semblent pas opportunes pour se réunir dans de bonnes conditions, les organisateurs pourront décider de dématérialiser, en partie ou dans sa totalité, le Festival. Le cas échéant, l'équipe du festival s'engage à prendre contact avec les Participants pour leur présenter la formule dématérialisée que prendrait le Festival.

3- OBJECTIFS ET MOYENS

Le festival s'est donné pour objectifs principaux de :

- Révéler des réalisateurs caribéens débutants ou non à travers une compétition d'une vingtaine de films.
- Offrir un regard attentif à la diversité et à l'évolution des Nouvelles Images.
- Sensibiliser le public, en particulier le jeune public, au processus de création cinématographique et à la lecture d'image autour de débats et rencontres avec auteurs et professionnels.

L'association bénéficie du soutien de la Région Guadeloupe, de Canal plus Caraïbes, de la Direction des Affaires Culturelles de Guadeloupe, du CNC, du Ministère des Outre-mer, ainsi que de nombreux partenaires privés.

4- CRITERES DE SELECTION

La Sélection officielle sera composée de courts métrages, documentaires (courts ou longs).
Le festival n'inclut pas dans sa recherche les films promotionnels, institutionnels, d'entreprise, les reportages, les émissions d'information et les documentaires à caractère strictement journalistique.

Sont admis en compétition les films produits après le 1er janvier 2021 qui n'ont pas été présentés dans une autre manifestation cinématographique en Guadeloupe (compétitive) au minimum 3 mois avant le festival et qui n'ont pas été diffusés sur internet et en télévision jusqu'à la date de clôture du festival, soit le 02 avril 2023.

Technique

Les films doivent être disponibles en mp4. codec H264 - 10 Mbs - 1920 x 1080

Nationalité

La compétition est exclusivement ouverte aux réalisateurs (trices) originaires, résident(e)s ou traitant des Antilles-Guyane et des autres régions de la Caraïbe : Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin, St-Barthélémy, Guyane Française, Antigua-et-Barbuda, Anguille, Aruba, Bahamas, Barbade, Cuba, Curaçao, Dominique, Grenade, Haïti, Jamaïque, Montserrat, République Dominicaine, St Kitts et Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et les Grenadines, Trinidad et Tobago, Costa-Rica, Guyana, Surinam, les îles vierges, Bonaire, Porto-Rico.

Les films caribéens produits par des sociétés basées ailleurs que dans les pays pré-cités peuvent concourir.

Langue

Les films de langues autres que le français doivent impérativement être sous-titrés en français **au plus tard lors de la date d'envoi du film pour projection**. L'utilisation de google translation ou tout autre logiciel de traduction n'est pas autorisé. **La soumission d'un film implique que l'ayant-droit s'engage à le faire sous-titrer en français en cas de sélection. Le festival pourra recommander un professionnel.**

5- JURY ET PRIX

- Le Jury 2023 composé de professionnels du cinéma, décernera 3 prix :
 - *Prix Révélation du court-métrage CANAL +, 10 000 € + trophée + diffusion sur canal + national (seules les œuvres qui n'ont pas été coproduites et diffusées sur les antennes de Canal + Antilles sont éligibles)
 - * Meilleur documentaire, 2500 € + trophée
 - * Prix du jury du court-métrage de fiction d'un montant de 1500 €
- Le Prix « Jeunes Regards », d'un montant de 1 000€, décernera le meilleur court-métrage par un jury composé d'une classe option cinéma.
- Le Prix du Public d'un montant de 1 500 € reviendra au meilleur court-métrage par vote du public à l'issue des séances.

Le Prix des Médias sera attribué au meilleur documentaire, décerné par 3 représentants des médias (TV, Radio, Presse écrite ou digital)

Le.a réalisateur.trice remporte un billet transatlantique Paris / PTP ou FDF aller-retour ou PTP/FDF-Paris.

Les décisions du jury seront sans appel. Seules les personnes liées à l'intitulé du prix (réalisateur ; trice) en seront les bénéficiaires. Si tel de devait pas en être le cas, la précision devrait être mentionnée lors de la sélection du film.

Il sera demandé au lauréat d'enregistrer une vidéo de remerciements dans le cas où il ne pourrait être présent pour recevoir son prix.

Les prix seront attribués lors de la Soirée de Remise des Prix, le dimanche 02 avril 2023.

Le festival se réserve le droit d'ajouter d'autres prix d'ici la 6^{ème} édition en fonction du retour des partenaires.

Toute proposition de programme hors compétition est également considérée, mais doit faire l'objet d'une prise de contact séparée via l'adresse : films@nouveauxregardsff.com

6 -INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes du Vendredi 07 octobre 2022 au 09 janvier 2023.

Il n'y a aucun frais d'inscription.

Les inscriptions se font en ligne sur www.filmfreeway.com-

Le présent règlement est disponible sur www.nouveauxregardsff.com.

Pour la sélection, seront acceptés uniquement les liens de visionnage (vimeo, youtube). Les films envoyés via WeTransfer ou par courrier ne seront pas visionnés.

Le lien doit être valide et actif au moment de l'inscription du film et jusqu'à la date de fin du festival.

7- SÉLECTION

Un comité de sélection, désigné par les organisateurs, sélectionnera les films pour la compétition.

Seuls les films retenus par ce comité seront présentés à la compétition du festival.

Le festival s'engage à communiquer les résultats de la sélection par email au plus tard le 23 janvier 2023 et à avertir les réalisateurs des films sélectionnés.

La liste des films sélectionnés sera disponible sur www.nouveauxregardsff.com.

Une fois sélectionné, le film ne peut être retiré.

Les films sélectionnés en compétition seront mis à disposition gracieusement pour la durée du Festival

8-FORMATS DE PROJECTION

Les réalisateurs des films sélectionnés devront envoyer le matériel de projection avant le 06 février 2023.

- un fichier Quicktime (HD 1920 x1080) à l'adresse email : films@nouveauxregardsff.com)

Selon le cas, une copie de secours (DVD, fichier numérique ou blu-ray) peut être demandée.
Les frais d'expédition des films sont à la charge du participant.

Envoi matériel promotionnel par email à l'adresse: films@nouveauxregardsff.com

En cas de sélection du film, des photos haute définition du film et du réalisateur, des extraits du film, devront être envoyés au bureau du festival dans les plus brefs délais.

- 3-5 Photos du film, en haute résolution (300 dpi) minimum. Mentionner le crédit des photos sur le fichier de la photo, précédé du symbole ©(Ex de nom de fichier :PhotoFilmY©nomduphotographe.jpg)

- L'affiche officielle du film

- Une bande-annonce

- Bio-/Filmographie (400 caractères en maximum)

- Photo du réalisateur en haute résolution (300 dpi) minimum. Mentionner le crédit des photos sur le fichier de la photo, précédé du symbole ©(Ex de nom de fichier : PhotoFilmY©nomduphotographe.jpg)

9 - DIFFUSION TELEVISION ET INTERNET

La sélection des films implique l'autorisation de passage d'extraits sur les télévisions et sur Internet dans le cadre de la promotion de la manifestation (extraits limités à 15% et 2 minutes de la durée totale du film).

10- ASSURANCES

Le festival prend en charge les frais d'assurance exclusivement entre la réception et la réexpédition des documents. En cas de perte ou détérioration pendant cette période, la responsabilité du festival n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie. Les frais de transport des copies sont à la charge de l'expéditeur, ainsi que toutes charges afférentes.

Le festival prendra en charge les frais de retour des copies. Les envois depuis l'étranger doivent être dégagés des droits de douane (indiquer la mention « valeur non commerciale »), faute de quoi ils pourront être refusés par le bureau du festival.

En cas de perte ou de détérioration d'un disque dur pendant la période du festival, la responsabilité du festival n'est engagée que pour le remplacement d'un disque dur d'une valeur équivalente 50 €.

Merci de ne pas envoyer de Master du film.

11 – INVITATION/ ACCRÉDITATION

Les réalisateurs des films sélectionnés seront accrédités pour toute la durée du festival et invités aux soirées d'ouverture et clôture.

10 invitations pour une personne seront mises à disposition pour chaque projection de leur film.

12 - DROITS DE DIFFUSION

Les participants cèdent à l'Association Cinémas d'Ici et d'Ailleurs, sans contrepartie, les droits de diffusion des films sélectionnés pour les projections publiques du festival, les projections réservées au jury et les projections de promotion des films primés lors d'une séance spéciale.

13 - REPRISE ET PROLONGEMENT DES ACTIONS DU FESTIVAL

Le festival travaille à la promotion, au soutien et à l'accompagnement des films sélectionnés en compétition dans le cadre de programmation en France et à l'étranger. L'ayant-droit donne son accord de principe pour que la Direction puisse organiser une reprise du festival NRFF. Toute reprise du festival fera l'objet d'un accord séparé entre les parties.

Dans le cadre de son partenariat avec **Canal+**, et de sa volonté de toucher un plus large public, l'ayant-droit se verra demander l'autorisation d'exploiter son film par les sociétés CANAL+ ANTILLES et/ou sa société mère CANAL+ OVERSEAS et ses filiales sur les services de communication audiovisuelle qu'elles éditent, dans les conditions suivantes :

§ L'exploitation du film dans LA RUBRIQUE MY CANAL, EN +

- pour les territoires : DROM et Haïti/
- sur tous réseaux de transmission et tous supports,
- en tout ou partie (extraits)

§ Durée de l'autorisation : à définir d'un commun accord

L'ayant-droit peut accepter ou refuser cette proposition qui lui sera faite. S'il accepte, l'ayant-droit devra alors expressément renoncer à toute demande ultérieure de rémunération complémentaire pour quelque cause que ce soit.

Les spécifications techniques pour l'acceptation des fichiers par Canal Plus.

Pour la vidéo :

Le TCin doit commencé à 10:00:00:00

La Vidéo doit être en Entrelacé

La Résolution HD et en 16/9.

Format d'image : 1,85

3DContent = False

Pour l'audio

Le fichier doit être livré avec 8 streams audios, même si les 6 autres pistes sont éteintes.

Une Profondeur d'audio : 24

Type de piste audio : AES3

Paire audio 1

N° Paire : 1

Type d'Audio : Audio_PCM

Pgm 1 - Version / Pgm 1 - Version VF

Pgm 1 - Langue/ Pgm 1 - Language Français

Loudness : -23

L'ayant-droit GARANTIT :

- disposer de l'ensemble des droits nécessaires à l'exploitation du film par le Diffuseur.
- le Diffuseur contre toute revendication que pourraient faire valoir tant des artistes interprètes que des auteurs ou tout ayant-droit, du fait de l'utilisation du film dans le cadre défini par la présente Autorisation.

La fourniture du Matériel de Diffusion sera précisée ultérieurement.

14- LITIGE

Le comité d'organisation est le seul habilité à traiter avec les intéressés en cas de litige et décline toute responsabilité en cas d'annulation de cette manifestation. La participation au festival implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Pour tout litige, seuls seront compétents le texte de loi français et les tribunaux de Pointe-à-Pitre.

RULES & TERMS

1 - OBJECTIVES

Organized by the non-profit Association Cinémas d'Ici et d'Ailleurs, The Nouveaux Regards Film Festival's purpose is to constitute a meeting point for contemporary Caribbean and international cinema and to provide the opportunity for a discussion on all its perspectives and artistic trends. The Festival pays particular attention to emerging cinemas and young filmmakers from the Caribbean.

2 - DATES - VENUES

The Nouveaux Regards Film Festival will be held from 29h go march to 2nd of April 2023 in Guadeloupe.

3 - RULES OF APPLICATION

Registration for the competition is free.

Competition is open to short films, narrative and documentaries.

Are allowed to participate in the competition exclusively films by directors from or living in the Caribbean and French Guyana: Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin, St-Barth's, French Guiana, Antigua-and-Barbuda, Anguilla, Aruba, Bahamas, Barbados, Cuba, Curacao, Dominica, Grenada, Haiti, Jamaica, Montserrat, Dominican Republic, St Kitts and Nevis, Saint-Lucia, Saint-Vincent & the Grenadines, Trinidad and Tobago, Costa-Rica, Guyana, Surinam, Virgin Islands, Bonaire, Porto-Rico

Caribbean films produced by companies located in a country not listed above are also eligible for submission.

Industrial, advertising and instructional films are not eligible.

The same applies to racist, obscene, excessively violent and propagandistic films.

All the movies submitted must have been produced after January 1st 2021.

Films selected in competition must not have been previously screened in any competitive film festival in Guadeloupe prior to the festival. Films available on the Internet ou on TV in Guadeloupe are not eligible.

All foreign language films screened at NRFF require French subtitles. When submitting your film to NRFF, directors commit to have French subtitles made before the screening . However, for preselection, subtitles are not compulsory. Subtitles have to professional quality. Using Google Translation or other translating software is not allowed. The festival can provide the contacts of a subtitling services company if needed.

Anyone submitting a film guarantees that the information provided on the submission form is accurate. Each participant thereby declares that he/she holds all the rights of reproduction, exhibition and distribution of his/her film. He/she guarantees having secured all the authorizations pertaining to the material being submitted.

4 - JURYS & AWARDS

Personalities from the world of cinema and culture will be invited to form the Festival's Jury. Persons directly associated with the production or exploitation of a film in competition may not serve on the Jury.

For the Young Jury Choice Award, Jury is composed of teenagers studying cinema in high school.

Winning films will be rewarded during the Award Ceremony, on Sunday, 2nd April 2023.

You are also welcome to submit a program outside of the competition. To do so, please contact us at films@nouveauxregardsff.com

Awards and prizes will be granted to the director of the film automatically unless asked otherwise when the film is selected.

5- FILM REGISTRATION AND DEADLINE

Please register your films through our submission platform FilmFreeway

Screeener:

Entries are submitted via internet links such as Vimeo, Youtube or Dailymotion. The link and password must be valid and active at the time of submission and until the end of the festival.

Links, digital uploads, and physical copies must be received by the deadlines stipulated below.

SUBMISSIONS OPEN: October, 7th 2022

ENTRY DEADLINE: January , 9th, 2023

6- SELECTION

The list of the selected films will be available on the Festival's website on January 23rd, 2023. All the contacts of the submitted films will be informed by email of the selection results.

Any film selected for the competition will not be removed from the selection.

7- SHIPPING OF SELECTED FILMS & TECHNICAL REQUIREMENTS FOR THE SCREENINGS

The accepted exhibition formats will be: Digital Cinema Package (DCP) with KDM encryption key or Quicktime Apple Pro Res 422 HG, 1920 X 1080, or Bluray.

The films must be available in this formats and resolution:

Formats MP4 (H264), MOV, WMV, AVI

Résolution 16/9 : 1280×720 pixels per line ou 1920×1080 pixels per line.

The screening material must be shipped before February, 6th 2023 at films@nouveauxregardsff.com

DCP or BLURAY must be available for the festival. All delivery charges & customs duties will be paid by the sender. Packages should be exempted from customs duties (write « non business value, cultural use »), otherwise they could be turned away by the bureau of the Festival.

By Email:

- 3-5 photos which represent the movie (300 dpi minimum) ; the Festival and its press organs will be allowed to use them for free. Copyright should be indicated on the photo file, before the symbol © (filmphotoXXX@nameofphotographer.jpg)
- The official poster of the film (HD)
- A HD trailer file
- A complete synopsis, in French and/ or English
- A shorter synopsis of 100 words max.
- A photo of the director; Copyright should be indicated on the photo file, before the symbol © (directorphotoXXX@nameofphotographer.jpg)
- A short biography of the director

8 –PROMOTION

All the rights of the films are given to the festival, without any financial compensation _ right to reproduce photos and TV extracts from the movies _ to be broadcasted during the event on the Festival site, in the press and on TV. These extracts cannot exceed 10% of the total length of the film, and will at any rate be limited to 3 minutes; they will be only used within the framework of news reports about the Festival, TV shows or advertisement about the Festival, for a complete year.

The officially selected films could also be broadcasted after the end of the Festival to promote them and in France and elsewhere.

9. INSURANCE

The festival insurance covering all entered films takes effect at the moment the shipments are handed over to the festival organizer by the transport company and ends with the handing over to the respective carrier after the festival. The transport itself is at the risk of the sender.

The festival will pay for the return of the copies selected.

Shipments from non-EU member states must be clearly labelled "For temporary, cultural purposes only. No commercial value."

10-INVITATION/ ACCREDITATION

The directors will each benefit of an accreditation for the entirety of the festival. They also benefit from the possibility of inviting 5 people to the projection of their selected movie. The festival does not provide transportation and accommodation.

11 – SCREENING RIGHTS

Participants transfer to the Association Cinémas d'Ici and d'Ailleurs, without compensation, the rights of the films selected for the public screenings of the festival, the screenings reserved for the jury and the promotional screenings of the awarded films at a special session.

12 – EXTENSION OF THE FESTIVAL

Nouveaux Regards works toward the promotion and support of its official selection in France and abroad. Therefore, the selected films could be screened in other festivals. Should this be the case, a specific authorization will be asked the rights holders of the films.

13- FINAL APPROVAL

By completing the registration on the festival's website, the competitors accept the present articles & regulations without any reservation. The articles can be modified. The the association or its representative reserves the right to cancel the registration or to take any appropriate measure in the event of non compliance with these regulations or any behaviour inconsistent with the good progress of the Festival. In case of dispute, French Law and its administrative tribunals will be the only competent authorities.

For any further information, please contact our team at films@nouveauxregardsff.com

I have read and agreed to the general regulations of the NOUVEAUX REGARDS FILM FESTIVAL